



# EXTRAIT

SESSION  
29/06/2020

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Autorisation de  
Programmes  
Crédits de Paiement  
(APCP)

L'An Deux Mille Vingt, le vingt neuf juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 29  
Absents : /

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Souche, Tolfo, Vallon.

Pour : 24  
Abstentions : 5  
Contre : /

Secrétaire : M. Bornes.

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses en investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements (APCP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programmes (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de rouvrir pour 2020 les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP) suivants :

## Budget Communal

N° AP	Libellé	Montant initial AP	Révision	Montant AP en 2020	CP antérieur cumulés	CP ouverts pour 2020	Reste à financer au dela de 2020
18.1	ANRU	2661000		2661000	121766.23	1338909.23	1200324.54
18.2	Aménagement CTM	180000	130691.49	310691.49	117591.49	140000	53100
18.3	Nouveau groupe scolaire	3885410	1433242	5318652	479860.50	4967686.09	350965.91
18.4	Emprunt	2000000	2500000	4500000	0	4500000	0

## Budget Eau

N° AP	Libellé	Montant initial AP	Révision	Montant AP pour 2020	CP antérieur cumulés	CP ouverts pour 2020	Reste à financer au dela de 2020
13.4	Branchements plombs	1170000					
13.5	Reservoir la sablière	900000	240000	1140000	1094873.45	42637.60	0

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programmes et crédits de paiement.

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement.

Vu l'instruction comptable M14.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide de procéder à l'ajustement des Autorisations de Programmes et crédits de paiement tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus.

- autorise le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
**Olivier PEVERELLI**

